

SCPI MOMENTIME

L'IMMOBILIER AU MOMENT OPPORTUN



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Souscription des parts de SCPI MomenTime : en pleine propriété, en démembrement, à crédit ou encore, via Pulse by Arkéa REIM.

Ce produit présente un risque de perte en capital et sa liquidité n'est pas garantie.

Durée de placement recommandée : 10 ans minimum.

Catégorie de clientèle : professionnelle et non professionnelle.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

L'investisseur est invité à se référer à la Note d'informations de la SCPI MomenTime et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement, disponibles sur le site www.arkea-reim.com.

Informations à jour au 31/03/2025, susceptibles d'évoluer dans le temps.



MOMENTIME

LE BON ACTIF AU BON ENDROIT AU BON MOMENT

Ce produit présente un risque de perte en capital et sa liquidité n'est pas garantie.

L'objectif de la SCPI MomenTime est de constituer un portefeuille d'actifs diversifiés. La SCPI a l'ambition de sélectionner les opportunités de marché en fonction des cycles immobiliers, en se positionnant sur toutes les classes d'actifs en France et à l'étranger (y compris hors zone euro dans la limite de 80% de la valeur vénale de son patrimoine immobilier).

La SCPI cherche ainsi à se positionner stratégiquement sur **les actifs en bas de cycle**. Son objectif est de rechercher **une performance à court terme tout en cherchant à la pérenniser sur le long terme**.

MomenTime adopte une **stratégie agile, opportuniste et diversifiée**. L'objectif est d'essayer de saisir **les opportunités les plus prometteuses du marché**.

| **Diversifiée** : saisir les opportunités en France et à l'étranger (y compris hors Zone Euro). La SCPI sera positionnée sur toutes les typologies d'actifs. **A noter** : *bien qu'il n'existe aucune contrainte concernant le secteur géographique d'investissement, la France sera dans un premier temps privilégiée.*

| **Opportuniste** : nous cherchons à capter les meilleures opportunités immobilières actuelles et futures, en saisissant les moments clés du marché.



À QUI S'ADRESSE MOMENTIME ?

La SCPI MomenTime, labellisée Investissement Socialement Responsable (ISR), s'adresse aux investisseurs à la recherche de rendements potentiels, de diversification, d'une exposition française principalement et en quête de sens pour leur épargne.



6%*

Objectif de taux de rendement interne (TRI) cible non garanti

5.5% - 6%*

Objectif de distribution annuel non garanti

10 ANS

Durée de placement minimum recommandée

3/7

Indice de risque

DIVERSIFIÉE

Toutes typologies d'actifs (Bureaux, Hospitalité, Life Sciences...)

HORS ZONE EURO ET EN FRANCE

Répartition géographique cible non garantie

La pertinence du moment d'investissement reste une appréciation de la société de gestion et ne saurait donner une assurance sur sa pertinence. Les cessions devant suivre certaines règles, notamment en terme de volume ou de détention, le moment de désinvestissement ne peut pas non plus être choisi de façon libre.

*Le TRI cible et l'objectif de distribution sont fondés sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne sont pas garantis. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance. Ce produit présente un risque de perte en capital et sa liquidité n'est pas garantie.

Le taux de rendement interne (TRI) mesure la rentabilité de l'investissement sur la durée de placement recommandée. Il tient compte des dividendes distribués, de l'évolution de la valeur de part sur la période, ainsi que des frais de souscription et de gestion supportés par l'investisseur.

Le taux de distribution est calculé en divisant le dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, par le prix de souscription au premier janvier de l'année concernée.

LES PRINCIPAUX RISQUES



RISQUE IMMOBILIER

Une baisse de la valeur des actifs immobiliers est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur des parts



RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Le capital investi dans la SCPI n'est pas garanti



RISQUE DE LIQUIDITÉ

La SCPI ne garantit pas la vente des parts ni le retrait. Le paiement de la valeur de retrait intervient sous réserve qu'il existe des demandes de souscription compensant la demande de retrait. Le délai de revente des biens immobiliers dépend des marchés immobiliers



RISQUE DE CHANGE

La baisse des devises d'investissement peut avoir une influence négative sur la valeur des actifs immobiliers

COMMENT SOUSCRIRE ?



EN PLEINE PROPRIÉTÉ



EN DÉMEMBREMENT



À CRÉDIT*



**VIA PULSE
BY ARKÉA REIM**

versements programmés et/ou
réinvestissement automatique
des distributions

LES PRINCIPAUX
RISQUES

*En cas de recours à l'emprunt pour la souscription ou l'acquisition de parts de la SCPI :

- ▲ le souscripteur ou l'acquéreur ne doit pas tenir compte uniquement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement;
- ▲ en cas de défaillance dans le cadre du remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues à un prix inférieur à leur prix de souscription ou d'acquisition, ce qui pourrait entraîner une perte en capital;
- ▲ en cas de cession des parts de la SCPI à un prix inférieur au prix de souscription ou d'acquisition, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû au titre de son emprunt et le montant issu de la cession de ses parts.
- ▲ ce crédit prend le plus souvent la forme d'un crédit à la consommation dont les intérêts ne peuvent être déduits fiscalement.

ALLIER PERFORMANCES FINANCIÈRE & EXTRA FINANCIÈRE

La conviction d'Arkéa REIM est que la prise en compte des critères extra-financiers contribuera à une meilleure attractivité locative des immeubles, préservant ainsi la liquidité des actifs et la performance financière du fonds à moyen et long terme (non garantie).

Arkéa REIM met en œuvre une **grille d'analyse propriétaire comportant 41 critères de notation répondant à trois objectifs** :

1

MAINTENIR ET RENFORCER LE POTENTIEL ÉCOLOGIQUE DES SITES

Mesures en faveur de la protection de la biodiversité (études et plan de gestion d'un écologue sur l'ensemble du portefeuille)

2

FAVORISER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE THERMIQUE

Investir dans des actifs proches des transports en commun et mise en place de dispositifs favorisant à la fois la mobilité électrique et les mobilités alternatives (vélo...)

3

RENFORCER LA RÉSILIENCE DES ACTIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Développer la mise en place de mesures favorables à la lutte contre les îlots de chaleur : plantation d'arbres sur les surfaces extérieures, peinture des toitures terrasses dans des couleurs claires...

À la suite de la mise en œuvre de la grille d'analyse, les immeubles dépassant la note ESG seuil intègrent la catégorie «Best in Class». Les autres immeubles intègrent la catégorie «Best in Progress».

Les informations sur la prise en compte des critères extra-financiers (dont la méthodologie ESG et les objectifs ISR), les aspects liés à la durabilité et les détails et limites de ces approches sont disponibles sur le site d'Arkéa REIM (code de transparence et Note d'informations).

CARACTÉRISTIQUES
PRINCIPALES

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES⁽²⁾

▲ **Code ISIN :**
FRO01400TMJ5

▲ **Forme juridique :**
SCPI à Capital Variable

▲ **Société de gestion :**
Arkéa Real Estate Investment Management

▲ **Dépositaire :**
CACEIS Bank

▲ **Durée de placement recommandée :**
10 ans

▲ **Prix de souscription :**
200 € par part

▲ **Valeur de retrait :**
180 € par part

▲ **Minimum de souscription :**
Première souscription : 5 parts
Prochaines souscriptions : 1 part

▲ **Délais de jouissance :**
1^{er} jour du 6^e mois

▲ **Fréquence de distribution potentielle :**
Trimestrielle

▲ **Commission de souscription :**
10 % HT maximum du montant de la souscription

▲ **Commission de cession de parts :**
• Cession ou transfert des parts sans intervention de la société de gestion : 100€ TTC par cessionnaire

• Cession sur le marché secondaire : 10% HT de la somme versée par l'acquéreur

▲ **Commission de gestion :**
10 % HT maximum des loyers encaissés

▲ **Commission sur acquisition :**
Néant

▲ **Commission sur travaux :**
5 % HT du montant des travaux réalisés

▲ **Commission sur arbitrages :**
2 % HT maximum de la valeur de cession des actifs immobiliers

LES RAISONS D'INVESTIR

ACCESSIBILITÉ

Investir dans l'immobilier à partir de **1000 €** (montant minimum de la première souscription : 5 parts soit 200 €/part)

OPPORTUNITÉ

Investir dans une SCPI qui s'inscrit dans un **nouveau cycle immobilier**

EXPERTISE

Bénéficier de l'**expertise éprouvée** d'Arkéa REIM

DIVERSIFICATION

Diversifier ses placements et bénéficier d'un **momentum** de marché idéal

PERFORMANCE

Viser un **taux de distribution annuel cible non garanti de 5.5% - 6%⁽¹⁾**

RESPONSABLE

Choisir une SCPI **labellisée ISR**



⁽¹⁾ L'objectif de rendement est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et n'est pas garanti. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

⁽²⁾ Pour plus de détails sur les frais, se référer à la Note d'information disponible sur le site Internet www.arka-reim.com

Préalablement à toute décision d'investissement, vous devez prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans la Note d'information et le Document d'Informations Clés, et de tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du fonds tels que décrits dans la documentation juridique.

Ce produit présente un risque de perte en capital et sa liquidité n'est pas garantie.

En cas d'investissement à crédit, il est important de ne pas se reposer uniquement sur ces revenus, en raison de leur caractère aléatoire, pour honorer les obligations de remboursement. En cas de défaillance, les parts de la SCPI pourraient être vendues à un prix inférieur à leur prix d'acquisition, entraînant une possible perte en capital.

LES RISQUES ⁽¹⁾

▲ Indicateur de risque (SRI⁽²⁾)



À risque
plus faible.

Performance
potentiellement
plus faible

À risque
plus fort.

Performance
potentiellement
plus forte

▲ **Immobiliers** : une baisse de la valeur des actifs immobiliers est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur des parts.

▲ **Liés à la gestion discrétionnaire** : la performance peut être inférieure à l'objectif de gestion en raison d'investissements non performants.

▲ **Financiers** : liés au taux (inflation⁽³⁾, taux d'intérêt, taux de change) et à l'endettement.

▲ **De perte en capital** : le capital investi dans la SCPI n'est pas garanti.

▲ **De contrepartie** : lié à la défaillance des locataires ou des prestataires de travaux.

▲ **De liquidité** : le délai de revente des biens immobiliers dépend des marchés immobiliers. La SCPI ne garantit pas la revente des parts, ni le retrait ; la sortie n'est possible que dans le cas de l'existence d'une contrepartie.

▲ **D'endettement** : lié à la possibilité de la SCPI de recourir à l'endettement. Le remboursement du capital, en cas de liquidation, sera ainsi subordonné au remboursement préalable de ses emprunts.

▲ **Lié à la souscription à crédit** : en cas de défaillance dans le remboursement du prêt, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. En cas de vente des parts de la SCPI à un prix décoté, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû (en vue de rembourser le solde du prêt) et le montant issu de la vente de ses parts.

▲ **De change** : la baisse des devises d'investissement par rapport à l'Euro, devise de référence de la SCPI, peut avoir une influence négative sur la valeur des actifs immobiliers.

Pour toutes informations complémentaires, merci de vous rapprocher de votre conseiller habituel.

⁽¹⁾Plus de détails des risques dans la Note d'information et le DIC, disponibles sur le site Internet www.arkea-reim.com

⁽²⁾SRI = Indicateur synthétique de risque. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SCPI. La catégorie de risque associée à ce produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

⁽³⁾La performance du fonds n'est pas indexée à l'inflation. Par conséquent, le rendement du fonds corrigé de l'inflation pourrait être négatif si l'inflation était supérieure au rendement attendu du produit.



MOMENTIME

L'IMMOBILIER AU MOMENT OPPORTUN

Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et n'a pas vocation à être exhaustif. Il ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni une sollicitation en vue de la souscription du produit cité. Toutefois, en cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter la Note d'information et le Document d'Informations Clés (DIC) afin de prendre connaissance de la clientèle visée, des risques encourus – notamment le risque de perte en capital, ainsi que des coûts et frais associés. L'investissement doit être réalisé en fonction des objectifs d'investissement, de l'horizon d'investissement et de la capacité de l'investisseur à faire face au risque lié à la transaction.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures, ne sont pas constantes dans le temps et ne prennent pas en compte d'éventuels frais de souscription.

La SCPI MomenTime présente un risque de perte en capital et sa liquidité n'est pas garantie. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. MomenTime est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) de droit français, constitué sous forme de Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, ayant son siège social 72, rue Pierre Charron – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 933 877 219. Par application des articles L. 411-1 à L. 411-2, L. 414-1 et L. 621-8 du CMF, l'AMF a apposé sur la Note d'information le VISA SCPI 24-26 en date du 15/10/2024.

Les informations légales concernant MomenTime, notamment le DIC, les Statuts et la Note d'information, sont disponibles auprès de la Société de Gestion Arkéa Real Estate Investment Management ou sur le site www.arka-reim.com.

Les informations sur la prise en compte des critères extra-financiers et les aspects liés à la durabilité sont également disponibles sur le site internet.

Conformément à la réglementation applicable, Arkéa REIM a mis en place un dispositif de gestion des conflits d'intérêts pouvant survenir dans le cadre de ses activités. Toutefois, ce dispositif ne peut garantir avec une certitude absolue l'absence de conflits d'intérêts susceptibles de porter atteinte aux intérêts des investisseurs. Toute situation avérée de conflits d'intérêts sera traitée conformément à la politique de gestion des conflits d'intérêts, disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

La société de gestion Arkéa REIM est une filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Les parts de la SCPI MomenTime peuvent être commercialisées par des sociétés du même groupe, ayant des intérêts financiers communs, et pouvant percevoir des commissions au titre des placements réalisés. Cela peut constituer une source de conflits d'intérêts.



VOS CONTACTS



www.arka-reim.com



Arkéa REIM



N°Cristal 09 69 32 88 32

APPEL NON SURTAXE



Arkéa Real Estate Investment Management est une société par actions simplifiée au capital social de 1 000 000 euros. Siège social : 72, rue Pierre Charron – 75008 PARIS. Immatriculation au RCS, numéro 894 009 687 R.C.S. Paris. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-20228 le 23 mars 2022.

Document à caractère publicitaire, non contractuel